

La crise sanitaire, un nouveau révélateur des zones grises du travail et de l'emploi ?

Marie-Christine Bureau

Mai 2020

Quoi qu'il en coûte ! La formule restera dans les mémoires. Dès le 12 mars 2020, le Président de la République assure que l'Etat prendra en charge les conséquences de la crise sanitaire sur le monde du travail. Plus précisément, il promet que tout sera mis en œuvre pour protéger, dit-il, « nos salariés et nos entreprises », et que personne ne sera laissé sur le bord de la route. Malgré la défiance qui persiste dans l'opinion publique, cette déclaration ne manque pas de susciter de l'espoir et du soulagement. Mais au-delà de la volonté affirmée d'inclusion, à travers quels dispositifs cette volonté sera-t-elle mise en acte ? C'est là que la formulation en apparence universaliste (nos salariés et nos entreprises) va trouver ses limites.

Pour les salariés, les filets de protection activés sont essentiellement le chômage partiel, utilisé massivement puisqu'il concerne plus de 12 millions de salariés à la mi-mai, et l'autorisation spéciale d'absence, recours pour les salariés qui gardent leurs enfants ou doivent rester eux-mêmes confinés (soit 13% des salariés fin mars selon l'INSEE). Pour les entreprises, ce sera le report des échéances sociales et fiscales, des garanties pour pallier les risques de défaut de paiement, et un fonds de solidarité pour apporter une aide directe aux indépendants, micro-entrepreneurs et professions libérales, à commencer par une aide exceptionnelle de 1500 euros. Si l'on compare avec la plupart de nos voisins, le dispositif est généreux, en particulier en ce qui concerne le chômage partiel, à la mesure de la réputation du système de protection sociale français. Pour autant, ne laisse-t-il vraiment personne sur le bord de la route ?

Peu de temps après ces annonces, différents collectifs font entendre leur voix. Qui sont-ils et pourquoi ne s'estiment-ils pas pris en considération ? En premier lieu, les micro-entrepreneurs sont légion à passer entre les mailles du filet, et parmi eux les travailleurs des plateformes, formellement non-salariés. Dès le 16 mars, la FNAE (fédération nationale des auto-entrepreneurs) demande au gouvernement d'ouvrir un droit au chômage pour tous dans cette période de crise. En effet, l'accès à l'aide exceptionnelle de 1500 euros prévue pour les indépendants suppose de justifier d'une perte de chiffre d'affaires par rapport à l'année précédente, ce qui exclut d'emblée les créations récentes d'activité. De son côté, le CLAP (Collectif des Livreurs Autonomes de Paris), collectif dédié à la défense des droits et des conditions de travail des livreurs « autoentrepreneurs », soutenu par un certain nombre de militants syndicaux, s'inquiète des risques sanitaires pris par les livreurs qui, à défaut de revenu de substitution, poursuivent leur activité malgré le confinement ; il demande alors l'arrêt des plateformes numériques de livraison de repas à domicile et l'indemnisation des livreurs. Ces deux collectifs, très différents dans leurs objectifs et leurs visions sociopolitiques, convergent donc pour revendiquer l'accès des micro-entrepreneurs à un revenu de remplacement.

En 2016, alors que l'entreprise de livraison de repas Take it easy était placée en redressement judiciaire, la coopérative de travailleurs autonomes Smart avait pu assurer la rémunération des coursiers brutalement privés de revenu. Dans une lettre du 12 avril 2020 adressée au premier ministre, cette même coopérative alerte sur le sort de ses membres qui, outre la livraison à domicile, exercent des activités variées dans l'événementiel, le spectacle, la formation ou l'animation, et plus généralement de tous ceux qui travaillent « au projet », « à la pige » ou en extras, l'ensemble des travailleurs à l'emploi discontinu : « Ni travailleurs indépendants éligibles à l'aide spécifique de 1500 euros annoncée, ni couverts par le chômage partiel, ces travailleurs restent dans l'angle mort de la politique gouvernementale de soutien aux acteurs économiques dans cette période de crise »¹.

Le 19 avril, lors d'une conférence de presse, le premier ministre Edouard Philippe annonce une série de plans de relance sectoriels. S'estimant oubliés dans la liste, des artistes publient alors une tribune pour s'adresser directement au Président de la République, rappeler le poids économique du secteur culturel, l'importance de l'art dans la vie de la société et la fragilité économique de celles et ceux qui contribuent aux mondes de la culture : « Comment feront les intermittents pour pouvoir continuer à acheter à manger après la prolongation de trois mois qui a été décidée ? Comment feront les auteurs, qui ne bénéficient même pas de ce système ? Comment feront toutes celles et tous ceux que vous oubliez avec nous et dont l'emploi est, comme le nôtre, discontinu, travailleurs engagés en extra dans la restauration, l'hôtellerie, le nettoyage, le commerce, tous les secteurs d'activité qui se déploient autour des événements culturels ? »²

Dans une déclaration du 30 avril, la Coordination des Intermittents et précaires élargit encore d'avantage la cause des artistes, très au-delà du secteur culturel. C'est moins l'oubli de la culture dans la liste des secteurs à soutenir que la situation d'emploi discontinu qui est ici pointée du doigt : « Nous, salarié.e.s en emploi discontinu, de la restauration, de l'hôtellerie, du spectacle vivant, du tourisme, de l'audiovisuel, du social, de l'événementiel, des services, et de tant d'autres secteurs utilisant des contrats précaires, sommes les grand.e.s oublié.e.s. Comme beaucoup, nos activités se sont arrêtées brutalement sans perspective de reprise. L'État débloque aujourd'hui des milliards pour colmater les plaies ouvertes de cette crise... Pas une mesure ne nous concerne ! Nous sommes des millions à passer à travers les mailles du filet. Nous n'avons plus aucun salaire. Nous n'aurons bientôt plus aucun droit au chômage. Nous sommes « le bord de la route »³.

L'interpellation des artistes a porté, mais la réponse du gouvernement reste sectorielle, destinée au monde de la culture, non à l'ensemble des travailleurs à l'emploi discontinu. Moins organisés collectivement et moins audibles que les artistes, les intérimaires ont aussi

¹ <https://www.smartfr.fr/wp-content/uploads/2020/04/Lettre-SMART-PM.pdf>

² https://www.lemonde.fr/culture/article/2020/04/30/monsieur-le-president-de-la-republique-cet-oubli-des-millions-de-gens-qui-portent-l-art-et-la-culture-reparez-le_6038211_3246.html

³ <https://www.facebook.com/cmacgrenoble/posts/2678664712245292>

été massivement touchés, en particulier dans l'industrie et le BTP, avec une chute de 37% de l'emploi en intérim depuis fin 2019. Si l'on ajoute les étudiants qui ont perdu leurs jobs, les travailleurs du sexe, les travailleurs occasionnels, y compris dans des activités au noir ou illégales, ce sont à nouveau des centaines de milliers de personnes qui se retrouvent sur le « bord de la route », et ce sont alors les services sociaux, les associations d'entraide et les militants de quartier qui tentent de leur apporter une aide d'urgence et parfois prennent le relais pour rendre visibles l'ensemble de ces oubliés qui n'accèdent ni aux tribunes médiatiques ni à la représentation syndicale.

La période exceptionnelle de crise sanitaire met donc crument en lumière, à la fois la force de notre filet de protection sociale et les limites de nos catégories instituées pour appréhender la diversité des situations de travail et d'emploi. Nombre de travailleurs à l'emploi discontinu et/ou aux statuts pluriels ne rentrent pas dans les cases prévues pour la protection de tous. C'est ce hiatus entre situation de travail et catégorie d'action publique, que nous avons analysé comme constitutif des « zones grises du travail et de l'emploi »⁴, qui génère des « trous dans la raquette », avec des conséquences parfois tragiques.

Au gré des interpellations qui lui étaient adressées, le gouvernement a pris quelques mesures : aménagement des conditions d'accès à l'aide exceptionnelle pour les indépendants, « année blanche » pour les intermittents du spectacle, aides d'urgence pour les allocataires de minima sociaux, etc. Mais ce processus de remillage d'un filet déchiré est sans fin. La crise sanitaire pourrait être l'occasion de faire enfin évoluer les institutions, de façon à y inclure d'emblée les formes discontinues de travail et d'emploi.

⁴ Bureau Marie-Christine, Corsani Antonella, Giraud Olivier, Rey Frédéric (dir), 2019, « Les zones grises des relations de travail et d'emploi – un dictionnaire sociologique », Buenos Aires, Teseo : <https://www.teseopress.com/dictionnaire>